

CHAPITRE IER : LIBRE ETABLISSEMENT

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 01/01/2010**Juridiction / Nature** DECRET**NOR / Numéro** MCCB0919021D**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000021373638>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] . — Le second collège est consulté pour examiner les références professionnelles personnelles du demandeur sollicitant, conformément à l'article 7, la reconnaissance de ses qualifications professionnelles [...] Il est composé ainsi qu'il suit : 1° Deux représentants du ministre chargé de la culture ; 2° Un représentant du ministre chargé de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire [...]

[...] . - Le second collège est consulté pour examiner les références professionnelles personnelles du demandeur sollicitant, conformément à l'article 7, la reconnaissance de ses qualifications professionnelles [...] Il est composé ainsi qu'il suit : 1° Deux représentants du ministre chargé de la culture ; 2° Un représentant du ministre chargé de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire [...]

[...] Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre des affaires étrangères [...]

RÉFÉRENCE

DECRET MCCB0919021D du 1 janvier 2010, « CHAPITRE IER : LIBRE ETABLISSEMENT ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCATA000021373638> (consulté le 29 août 2026).